

# Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique



Les habitants ayant leur **résidence principale sur le territoire d'Anjou Bleu Communauté** peuvent bénéficier d'une aide à l'acquisition d'un Vélo à Assistance Électrique **neuf**, à usage personnel pour **adulte**.

## 1 - Les conditions d'éligibilité

### Le bénéficiaire de l'aide doit :

- être une personne physique majeure,
- disposer d'un revenu fiscal de référence par part inférieur à **13 489€**  
Ex : Mr et Mme Martin ont deux enfants (soit 3 parts), ils ont un revenu fiscal de 36 500€ (soit 12 166 € par part). La famille peut donc bénéficier de l'aide à l'acquisition d'un VAE.
- avoir une résidence principale sur le territoire d'Anjou Bleu Communauté à la date d'achat du Vélo à Assistance Électrique.

### Le Vélo à Assistance Électrique doit :

- être conforme à la norme NF EN15194
- répondre à la définition de l'article R311.1 du Code de la route (sous-catégorie L1e-A) et à la réglementation en vigueur selon laquelle le terme « Vélo à Assistance Électrique » s'entend.

Ce service est non cumulable avec le dispositif de location de VAE pendant une période de 5 ans, à partir de la date de versement de la subvention par ABC.



L'achat de vélos équipés de batteries au plomb ou au nickel, les « speed bikes » (VAE roulant jusqu'à 45 km/h), les trottinettes électriques et les gyropodes **sont exclus** de ce dispositif de subvention. Les vélos enfants sont également exclus.



## 2 - Quel niveau d'aide ?

**20% du prix d'achat TTC du vélo dans la limite d'un montant maximal de 100 € ;**

Le montant de l'aide sera calculé sur la base du prix d'achat TTC du vélo, hors équipements.

Anjou Bleu Communauté n'accordera qu'une subvention par foyer et ce, par **période de 5 ans**.



## 3 - Infos

Les services d'Anjou Bleu Communauté instruiront les dossiers reçus complets, dans leur ordre d'arrivée et dans la **limite des crédits budgétaires annuels alloués à cette opération**.



Le versement de la subvention sera effectué par virement, aux coordonnées bancaires du bénéficiaire.

L'aide versée par Anjou Bleu Communauté est cumulable avec le « Bonus Vélo » mis en place par l'Etat permettant d'obtenir une aide totale maximale de 500€ (variable selon les conditions de ressources).

## 4 - Comment ça marche ?

Le demandeur devra faire parvenir à Anjou Bleu Communauté un dossier d'aide à l'acquisition d'un Vélo à Assistance Électrique, dûment complété comprenant :

- ① Le **formulaire de demande de subvention** à télécharger sur le site d'Anjou Bleu Communauté ou à retirer au siège d'Anjou Bleu Communauté (Place du Port – 49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU) ;
  - ② Une copie de **pièce d'identité** en cours de validité (carte d'identité, passeport) ;
  - ③ Un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois ;
  - ④ La copie complète de l'**avis d'imposition de l'année N-1** ;
  - ⑤ Le Relevé d'Identité Bancaire (**RIB**) ou Relevé d'Identité Postal (**RIP**) du bénéficiaire ;
  - ⑥ Une copie de la **facture d'achat du vélo au nom du bénéficiaire**, certifiée acquittée (et précisant le type de batterie installée) ;
  - ⑦ Une copie du **certificat d'homologation française du vélo** à assistance électrique (NF EN 15194) ;
  - ⑧ L'**attestation du marquage prévention** contre le vol du vélo (obligatoire depuis le 1er janvier 2021) ;
  - ⑨ Une **attestation sur l'honneur** engageant le bénéficiaire à ne pas revendre le vélo avant un an ;
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_



## 5 - Contact

Plus d'infos sur notre site Internet :

[www.anjoubleucommunaute.fr](http://www.anjoubleucommunaute.fr)  
rubrique « Se Déplacer ».



Le dossier complet sera remis à Anjou Bleu Communauté :



Soit **par dépôt sur le site Internet** d'Anjou Bleu Communauté, rubrique « se déplacer » ;



Soit **par mail** à l'adresse suivante :  
[aidevelo@anjoubleucommunaute.fr](mailto:aidevelo@anjoubleucommunaute.fr)  
en précisant l'objet du mail : « Dossier de demande d'aide à l'acquisition d'un VAE » ;



Soit **par courrier** à l'adresse suivante :  
Anjou Bleu Communauté  
A l'attention du service Aménagement du Territoire  
Place du Port - BP 50148  
49501 SEGRE-EN-ANJOU BLEU CEDEX